

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 8/2024  
20 mars 2024

### L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition d'Iziko NV par Stellar NV.

Le 15 février 2024, l'Autorité belge de la Concurrence ("ABC") a approuvé l'acquisition du contrôle exclusif d'Iziko NV et ses filiales Easy Life Dienstenbedrijf NV, Sivac NV, Conceptz NV et Dilito NV par Stellar NV.

Le projet d'opération a été notifié le 30 janvier 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Stellar NV est active dans le placement d'aides ménagères par le biais de titres-services, de nettoyage professionnel et en tant qu'agence pour l'emploi.

Iziko NV et ses filiales sont actives dans le placement de travailleurs domestiques par le biais de titres-services.

Selon les parties notifiantes, la concentration concerne principalement le (sous-)marché du placement de travailleurs par le biais de titres-services.

Dans sa décision du 15 février 2024, l'ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient réunies, qu'une concurrence effective sur les marchés concernés ne serait pas entravée de manière significative et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

### Pour plus d'informations, veuillez contacter

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : +32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site web : [www.bma-abc.be](http://www.bma-abc.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).